

L'ASSOCIATION DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE

C'est :

un réseau de solidarité et d'action de plus de 2.500 adhérents, répartis en 40 sections locales ;

500 villes et communes décorées ;

les unités décorées des trois Armées et de la Gendarmerie nationale ;

15 institutions civiles décorées ;

la revue trimestrielle
CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE ;



une présence sur internet :

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr



L'ASSOCIATION DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE

Association régie par la loi de 1901
reconnue d'utilité publique
(décret du 22 avril 1963)

S'INFORMER

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

 Croix de guerre et Valeur militaire

 Valeur militaire

 Encyclopédie libre Wikipedia



NOUS JOINDRE

Siège national :

ANCGVM
Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle 75700 PARIS

Tél : + (33) 01 44 42 38 47

Courriel : ancgvm@sfr.fr

Section locale :



Association Nationale
des **Croix de Guerre**
et de la **Valeur Militaire**

A.N.C.G.V.M.



*«Lorsque l'on parle
de courage et de grandeur,
c'est vers la croix de Guerre
que se tournent les regards»*

(Maréchal JUIN)

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

HISTORIQUE

«L'Association amicale des croix de guerre» a été fondée le 16 septembre 1919 par le vice-amiral Emile GUEPRATTE, qui s'était illustré en 1915 lors de la Bataille des Dardanelles. Elle est née à la suite de la création de la croix de Guerre le 8 avril 1915. Il avait été en effet décidé qu'après la guerre les «porteurs de la croix de Guerre formeraient une phalange affectueuse et solidaire».



Vice-amiral
Emile GUEPRATTE

Elle a son siège national à l'Hôtel national des Invalides, l'un des lieux les plus prestigieux de Paris.

L'ANCGVM est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'association s'ouvre en 1921 aux titulaires de la croix de Guerre des théâtres d'opérations extérieurs (TOE).

En 1930, l'association procède à la refondation de ses statuts et prend la dénomination d'«Association nationale des croix de Guerre».

En 1960, après la création de la médaille puis de la croix de la Valeur militaire pour récompenser les actions d'éclat lors des opérations de maintien de l'ordre en Afrique du nord, l'association prend l'appellation d'«Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire».

Elle est reconnue d'utilité publique par le décret du 22 avril 1963.

L'association est affiliée à la Fédération nationale André Maginot.

NOS BUTS

L'ANCGVM regroupe :

- les combattants, quel que soit leur grade, de toutes les forces armées, de tous les conflits et des opérations extérieures, décorés d'une croix de Guerre (1939-1945 ou TOE), de la croix de la Valeur militaire, de la médaille d'or de la Défense nationale avec citation sans croix, de la médaille d'honneur de la Gendarmerie nationale ou de la médaille des Blessés de guerre ;
- leurs familles et amis ;
- les villes et communes décorées de la croix de Guerre 1914-1918 et/ou de la croix de Guerre 1939-1945 ;
- les unités et écoles militaires décorées des croix de Guerre 1914-1918, 1939-1945 et TOE et plus récemment de la croix de la Valeur militaire ;
- les institutions civiles décorées des croix de Guerre 1914-1918 et 1939-1945.

L'ANCGVM représente aussi le maintien de la camaraderie et de la fraternité d'armes des soldats décorés.

L'ANCGVM représente enfin l'entraide et l'aide sociale entre tous ses membres, notamment ceux défavorisés par la vie.

Le général Ract Madoux, chef d'état-major de l'armée de Terre,
décore le drapeau du 8^e RPIMA



NOS ACTIONS

- **MAINTENIR** les liens de la camaraderie née aux heures du danger ;
- **APPORTER** une aide morale et un soutien matériel aux camarades et aux familles éprouvées ou en difficultés avec l'aide de la Fédération nationale André Maginot ;
- **VALORISER** la «*marque du courage*» que constitue la citation, ainsi que les soldats cités, par la reconnaissance des faits d'armes et l'appui à l'accès aux ordres nationaux ou la Médaille militaire ;
- **DEFENDRE** l'esprit «*croix de Guerre*» de nos anciens et les «*valeurs militaires*» par la participation aux événements patriotiques ;
- **SE SOUVENIR** des sacrifices consentis par les générations passées (combattants, unités militaires, villes, communes et institutions civiles).

L'ANCGVM est affiliée à la Fédération nationale André Maginot (Groupement n° 31)

